Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - VITICULTURE-ŒNOLOGIE
ÉPREUVE E8 : ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT TECHNIQUE

Coefficient : 1 **Durée : 40 minutes**

Matériel autorisé : **Sans objet : l'épreuve est orale et aucune règle spécifique relative à la calculatrice n'est prévue.**

Le sujet comporte **2 pages** numérotées de 1/2 à 2/2. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le candidat apporte deux fiches personnelles, chacune de deux pages A4 maximum, en trois exemplaires : une fiche portant sur la production de références techniques et une fiche portant sur la formulation de conseils. Une annexe peut accompagner, si nécessaire, la fiche consacrée aux références techniques.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : SITUATIONS PROFESSIONNELLES VÉCUES PAR LE CANDIDAT PENDANT SA FORMATION EN BTSA VITICULTURE-ŒNOLOGIE

L'épreuve E8 est une épreuve ponctuelle terminale orale individuelle. Elle prend appui sur deux fiches personnelles élaborées à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues pendant la formation. La dimension agroécologique est présente dans les situations et dans l'analyse proposée.

Le candidat présente pendant 10 minutes les éléments de ses fiches, puis échange avec le jury pendant 30 minutes. Avant l'oral, les évaluateurs disposent de 10 minutes pour prendre connaissance des fiches. Les deux situations peuvent concerner un même plan d'action, deux plans d'action relatifs à un même changement technique, ou des changements techniques différents.

La première fiche porte sur la production de références techniques. La seconde porte sur la formulation de conseils. Chaque fiche comporte au maximum deux pages A4 et est remise en trois exemplaires. Une annexe peut accompagner la fiche consacrée aux références techniques si elle est nécessaire à la compréhension de la démarche ou des résultats.

Épreuve orale : Présentation et entretien (20 points)

Évaluation des capacités C8.1, C8.2 et C8.3

Le candidat expose et discute les situations professionnelles présentées dans ses deux fiches. L'évaluation porte sur la capacité à formaliser un plan d'action en faveur du changement technique, à produire des références techniques rigoureuses et à formuler des conseils adaptés au contexte et aux publics concernés. La note globale est établie sur 20 points.

Le jury conduit l'entretien à partir des fiches et de la présentation du candidat. Les questions ci-dessous indiquent les domaines susceptibles d'être explorés ; elles ne constituent pas un questionnaire écrit distribué au candidat.

E8 (20 points) Présentez les situations professionnelles retenues et la question technique à laquelle elles répondent. Le jury apprécie la capacité à :

- clarifier le changement technique envisagé, les acteurs concernés, les enjeux, la gouvernance, la temporalité, l'enchaînement des actions et les indicateurs de réussite ;
- justifier le choix de la démarche de production de références, la sélection et le traitement des données, leur interprétation ainsi que les limites et le domaine de validité des résultats ;
- valoriser les références produites et formuler un conseil pertinent au regard du contexte, du public, de la transition agroécologique, des obstacles rencontrés et des bénéfices et risques à différentes échéances ;
- argumenter ses choix et répondre aux questions du jury avec rigueur.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.